



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG



Motion

Interpellation « Milieu rural »

Auteur : Léon Gloden

Date de dépôt : 11.02.2020

La Chambre des Député(e)s,

Considérant l'importance croissante de l'aménagement du territoire suite à l'évolution démographique importante de ces dernières années ;

Constatant que nombreux sont ceux qui souhaitent habiter dans les milieux ruraux ;

Considérant que les énormes flux de trafic encombrant nos réseaux routiers sont dus à une trop grande concentration d'emplois autour de la capitale et des grandes villes ;

Constatant cependant que la qualité de vie dans les milieux ruraux est en déclin suite à la politique gouvernementale des dernières années ;

Considérant qu'il est impératif de mieux coordonner les domaines logement, lieu de travail, transports ainsi que protection des espaces naturels ;

Considérant qu'il y a un potentiel de croissance économique durable dans les régions excentrées du pays ;

Considérant que de nombreuses petites et moyennes entreprises (PME) seraient disposées à s'installer dans les régions excentrées du pays, sachant que les prix des terrains y sont encore plus abordables ;

Constatant toutefois que les connections du réseau des transports publics entre les communes rurales ne sont pas toujours adaptées aux besoins de la population et des entreprises qui souhaiteraient y habiter respectivement s'y implanter ;



Considérant que le télétravail devient de plus en plus une option intéressante pour les entreprises au motif que de nombreux salariés – en particulier les frontaliers – ne souhaitent plus passer leur temps précieux dans les embouteillages ;

Constatant cependant qu'à titre d'illustration l'accord de principe de 2019 entre la Belgique et le Luxembourg ayant pour objectif de porter à 48, au lieu de 24, les jours autorisés de télétravail, semble avoir du mal à être appliqué concrètement ;

Constatant encore que des services de base tels que les bureaux de poste, les agences bancaires ou les commissariats de police ne sont plus assurés dans de nombreux villes/villages ruraux ;

Constatant in fine, qu'il existe une inégalité au niveau de l'accès aux soins des personnes suivant qu'elles habitent en milieu rural ou urbain, et ce au détriment des premières ;

Invite le Gouvernement

- à réévaluer la politique du gouvernement en faveur des régions rurales ;
- à se doter d'une vraie politique en matière d'aménagement du territoire qui englobe toutes les régions du pays ;
- à élaborer une stratégie de développement économique des milieux excentrés du Grand-Duché ;
- à prendre en compte et à valoriser les facteurs « nature et paysage » dans le financement des communes à travers le Fonds de dotation globale des communes ;
- à œuvrer pour trouver un juste équilibre entre la protection de l'environnement et la mise en œuvre des procédures administratives permettant la création de zones artisanales, commerciales et industrielles dans les régions rurales ;
- à autoriser davantage de zones économiques pour PME dans les régions rurales ;
- à continuer les efforts à organiser un réseau des transports publics en assurant des lignes directes d'une cadence plus ou moins régulière entre les communes rurales d'une part, et entre les villages / villes ruraux, d'autre part ;
- à organiser une meilleure coordination des lignes de transport entre gares régionales et les centre économiques régionaux ;
- à évaluer régulièrement, par exemple tous les deux ans, la réorganisation du réseau RGTR ;



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

- à réaliser dans les meilleurs délais les contournements Nordstad, Dippach, Hesperange et Echternach ;
- à réaliser la mise à deux voies de la ligne du Nord des CFL ;
- à réaliser la mise à 2x2 voies du tronçon entier de la N7 ;
- à multiplier les efforts nécessaires afin de promouvoir le télétravail ;
- à implanter plus d'antennes des administrations publiques dans les régions rurales ;
- à veiller au maintien des services de base pour la population tels que des bureaux de poste ou agences de banque ;
- à promouvoir de manière accentuée la décentralisation des soins médicaux de base en soutenant davantage l'implantation de centres médicaux, maisons médicales ou antennes hospitalières disposant de tous les équipements nécessaires afin d'assurer une prise en charge adéquate des patients et un service d'urgence.

Henri Floeden

N. G. S. W. K.

Hansen Martine

Françoise Hettig-Gaasch

Octavia Nodard

Emile ETCHER

RAES ALY